

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1114

présenté par
M. Paris

ARTICLE 46

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« et deuxième »

les mots :

« , deuxième et dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.